

Mouvement social

Paris. – Le gouvernement, dont «la profonde sympathie pour la classe ouvrière» ne fait de doute pour personne, commence à trouver que l'esprit de solidarité se répand beaucoup trop parmi les travailleurs et il s'inquiète fortement à la perspective d'une grève générale dont l'idée se propage de plus en plus. Aussi a-t-il projeté d'interdire au prolétaires jusqu'au droit de discuter les conditions de l'offre et de la demande. Mais, n'osant pas d'un coup le prohiber pour tous, il s'y est prit jésuitiquement en déposant, sous prétexte de patriotisme (excellent paravent!), un projet de loi interdisant le droit de grève pour les ouvriers de l'État et des compagnies de chemins de fer. Viendra plus tard le tour des autres.

Doux pays de liberté!

– 0 –

La grève des omnibus. – Les cochers, conducteurs, palefreniers, etc., de la Compagnie des Omnibus, se sont mis en grève la semaine dernière, en réclamant l'exécution des conventions passées à la suite de la grève de 1891. La grève n'a duré que trois jours. Dès le premier jour, la police a mis ses agents et sa garde municipale au service de la puissante Compagnie pour réduire à l'«obéissance» les esclaves rebelles. Pendant trois jours des nuées de policiers encombrant les plateformes et juchés sur les impériales des omnibus ont imposés aux voyageurs leur répugnant contact. Le dernier jour, trouvant sans doute que la diminution des bénéfices de la compagnie devenait par trop considérable et craignant pour ses pots-de-vin, le gouvernement, malgré l'attitude ultra-pacifique des grévistes, a adjoint aux policiers des piquets d'infanterie pour garder les dépôts, prouvant une fois de plus sa «profonde sympathie pour la classe ouvrière». Ne s'agissait-il pas, en effet, de défendre la liberté du travail.

Quant aux revendications des grévistes, tout s'est borné à des discussions sur une augmentation de salaires de quelques centimes. Malgré ce minimum d'exigences, on a jugé à propos d'arrêter le président et le secrétaire du syndicat des employés. Jamais peut-être, dans aucune grève, le gouvernement ne prit si ouvertement parti pour ceux qui tiennent les cordons de la bourse.

À signaler aussi une affiche par laquelle le directeur Cuvinot vante les libéralités de la compagnie et énumère les sommes qu'elle a déboursées, soit pour la caisse d'assurance, soit pour celle des retraites. Il oublie d'indiquer, en regard de ces sommes grotesquement minimes, le chiffre de recettes de 100 millions que réalise annuellement la compagnie et qu'elle prélève sur le travail de ceux qu'elle accable de sa générosité. Mais là n'était pas la question. Les ouvriers n'ont pas encore compris que tant qu'une classe oisive réalisera un bénéfice, quelque minime soit-il, sur leur travail, c'est qu'ils seront spoliés de ce bénéfice. Le jour où ils le comprendront, les grévistes auront sans doute un autre objectif que de couper un liard en quatre.

Nous avons reçu d'un groupe de camarades russes et allemands la somme de 37 fr. 50 que nous avons fait parvenir au Syndicat des employés de la Compagnie des omnibus.

— 0 —

On annonce que Sébastien Faure va faire, à Paris, une série de conférences publiques et contradictoires afin d'exposer amplement ses conceptions sociologiques. Il a, paraît-il, invité à ses conférences les sommités politiques, littéraires et scientifiques réputées comme s'occupant de la question sociale.

Ces conférences auront lieu chaque samedi, à 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir, salle d'Arras, rue d'Arras, 3. La première est fixée au samedi 11 courant.

– 0 –

Paris. – Le camarade Pouget nous fait annoncer pour le 11 l'apparition de la *Sociale*, organe hebdomadaire illustré, à 0 fr. 10. Bonne chance à notre camarade. Le camarade Malato qui avait été arrêté pour une infraction à un décret d'expulsion, vient d'être remis en liberté, le gouvernement s'étant résolu à le considérer, sur sa réclamation, comme Français.

– 0 –

Lens. – La délégation de la commission parlementaire qui procède à une enquête sur les conditions du travail des mines, visitait, ces jours derniers, la partie du bassin houiller du Pas-de-Calais qu'exploite la Compagnie de Lens. Les commissaires allaient de coron en coron, interrogeant les chefs de famille, recueillant des renseignements... Les coron sont, on le sait, les petites maisons que la Compagnie, moyennant honnête prélèvement sur le salaire, met à la disposition de ses ouvriers. Après vingt autres une porte est poussée. Logis veuf de ses maîtres. Pour tout habitants, six mioches en haillons qu'effraie la présence de tant de messieurs graves. Une fillette de treize ans, cependant, répond aux questions des visiteurs. La mère est morte.

– Et ton père?

– Je ne sais pas, il est parti.

On interroge les voisins qui précisent et complètent le récit de l'enfant. Après la mort de sa femme, le père, en proie à un noir chagrin, mû par on ne sait quelle lâche pensée, a quitté le pays. On ignore ce qu'il est devenu. Les petits sont restés seuls. L'aîné de la nichée, un garçon de quatorze ans, travaillait à la mine. La Compagnie, lui faisant application rigoureuse d'une disposition de son règlement, qui réserve les petits postes aux enfants de mineurs occupés sur ses propres chantiers, la Compagnie l'a renvoyé. Toute la petite famille, le garçon en tête, s'est mise alors à ramasser par les champs des pissenlits pour les vendre. Tous ensemble, travaillant

bien, se faisaient à ce métier un revenu total de huit sous par jour et c'est avec cela qu'on a vécu tout l'hiver. Mais la Compagnie n'entend pas loger, surtout loger gratis, une marmaille dont le travail ne lui rapporte rien. Elle veut récupérer sa maison. Elle a donc requis le commissaire de police d'expulser les enfants.

(L'Éclair)

– 0 –

Douai. – On lit dans le *Réveil du Nord*: Il y a quelques semaines, le soldat Stofel, enfermé dans la prison de la caserne Durutte à Douai, s'évadait par un trou qui avait été pratiqué dans le mur de ladite prison. Sans nul doute, quelqu'un avait aidé Stofel dans son évasion. Les soupçons de l'autorité militaire se portèrent sur M. Paul Lefebvre, 2^e canonnier servant au 15^e d'artillerie. Pourquoi lui plutôt qu'un autre? On ne le savait trop, peut-être des relations d'amitié unissaient-elles les deux soldats. Quoi qu'il en soit, il fallait un coupable. Paul Lefebvre fut immédiatement arrêté et mis en cellule. Il protesta vainement de son innocence. L'infailibilité de l'administration civile ou militaire est chose avérée. «On le lui fit bien savoir.» Un mois entier, Paul Lefebvre subit cette peine cruelle de l'incarcération en cellule. Pendant ce temps, l'enquête se poursuivait... Pour faire prendre patience au malheureux on le conduisit à Lille; naturellement, il ne fit que passer d'une cellule dans une autre. Quinze jours encore, il fut malmené comme le plus vulgaire malfaiteur et l'on sait que l'autorité militaire s'entend à martyriser les pauvres diables qu'elle tient en suspicion. L'enquête continuait toujours. Enfin elle fut close. Aucune preuve n'avait pu établir la culpabilité de Paul Lefebvre. Quarante-cinq jours de cellule pour avoir été soupçonné sans motif d'avoir rendu service à un camarade, à la bonne heure! Vive la discipline militaire!

André Girard (Max Buhr)